

PERMIS DE FORMER

7 ou 14h de formation
selon recyclage ou formation initiale

Le Permis de former est une formation obligatoire destinée aux tuteurs et maîtres d'apprentissage de la Branche HCR (hôtels, cafés, restaurants). En mettant en place ce dispositif unique, harmonisé sur tout le territoire, la Branche montre son attachement à la pédagogie de l'alternance : elle souhaite offrir aux professionnels de demain une formation de qualité afin de transmettre ses savoir-faire.

OBJECTIFS DE FORMATION :

Le Permis de former permet aux tuteurs et maîtres d'apprentissage de connaître pleinement :

- les règles du contrat d'alternance,
- l'accueil, l'information, la communication,
- l'encadrement et l'accompagnement,
- l'évaluation,
- le transfert des compétences.

PUBLIC CONCERNÉ

Les tuteurs et maîtres d'apprentissage de la Branche hôtels, cafés, restaurants, qui encadrent ou qui souhaitent encadrer un alternant en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

Le tuteur doit justifier de l'obtention du Permis de former au moment de la conclusion du contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

CONDITIONS POUR ÊTRE TUTEUR OU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Le tuteur doit :

- avoir au moins 2 ans d'expérience professionnelle et une qualification en rapport avec l'objectif de la professionnalisation visé,
- ne pas suivre simultanément plus de 3 bénéficiaires de contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage ou de reconversion ou promotion par l'alternance (Pro-A), (2 si le tuteur est le chef d'entreprise).

Le maître d'apprentissage doit :

- soit être titulaire d'un diplôme ou d'un titre du même domaine que celui visé par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent, et justifier d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti
- soit justifier de 2 années d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec ladite qualification.

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne
<i>Permis de former - formation disponible en intra ou en inter entreprise</i>				
Permis de former	✓	✓	✓	✓
Formation de formateurs	✓	✓	✓	✓
Formation de tuteurs	✓	✓	✓	✓



ARDENNES

129, Avenue Charles de Gaulle
CS 40105
08008 Charleville Mézières Cedex
03 24 33 02 24
contact@almea-formations-08.fr

AUBE

9, rue Robert Keller
CS 20039
10151 Pont Sainte Marie Cedex
03 25 81 08 01
contact@almea-formations-10.fr

MARNE

32, rue Benjamin Franklin
CS 70021
51016 Châlons-en-Champagne Cedex
03 26 69 25 85
contact@almea-formations-51.fr

HAUTE-MARNE

1, rue Albert Camus
BP 52100
52904 Chaumont Cedex 9
03 25 35 09 09
contact@almea-formations-52.fr

Les formations dispensées bénéficient du soutien de la Région Grand Est, de l'Etat, du Fonds Social Européen et de l'IEJ.



www.almea-formations.fr

